

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 8 AVRIL 2014**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 avril 2014.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « [op3ft.org](http://op3ft.org) », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20140408/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20140408/access.html>

Le 8 avril 2014, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 50,

- Adoption du document « Tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR aux Administrateurs de Compte FCR »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **PARTICIPATION DE L'OP3FT À LA RÉUNION ICANN 50**

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Ces événements sont également l'occasion de suivre les évolutions techniques ou juridiques qui peuvent avoir un impact sur la technologie Frogans ou sur son utilisation.

La prochaine réunion de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), ICANN 50, se tiendra à Londres (Royaume-Uni) du 21 au 26 juin 2014.

L'équipe promotion propose que l'OP3FT participe à la réunion ICANN 50 pour les raisons suivantes :

- cet événement est une opportunité pour rencontrer des acteurs de la gouvernance de l'Internet et de l'industrie des noms de domaine venant du monde entier ;
- cet événement est également l'occasion pour l'OP3FT de suivre les évolutions du programme des nouveaux gTLDs de l'ICANN, dans le cadre de la délégation du gTLD « .frogans ».

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de la participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 50.

## **ADOPTION DU DOCUMENT « TARIFS DES SERVICES D'ADRESSAGE FOURNIS PAR L'OPÉRATEUR DU FCR AUX ADMINISTRATEURS DE COMPTE FCR »**

L'équipe juridique présente la dernière version de travail du document « Tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR aux Administrateurs de Compte FCR ».

Ce document détaille les tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR aux Administrateurs de Compte FCR. Ces tarifs sont fixés sous le contrôle de l'OP3FT dans le cadre du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (FCR) signé entre l'OP3FT et l'Opérateur du FCR.

Ce document inclut notamment : un aperçu des adresses Frogans, les différents types de réseaux Frogans, le rôle des Administrateurs de Compte FCR ; les tarifs pour l'enregistrement initial des adresses Frogans et des réseaux Frogans, les tarifs pour le renouvellement, le transfert et la récupération des enregistrements ; les conditions et les procédures pour ouvrir et approvisionner un Compte FCR.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide d'adopter le document « Tarifs des services d'adressage fournis par l'Opérateur du FCR aux Administrateurs de Compte FCR ».

Ce document sera publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/fcr-fees/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/fcr-fees/access.html>

Dans l'attente de l'entrée du gTLD « .frogans » dans la zone racine du DNS (Domain Name System) de l'Internet, ce document sera provisoirement publié aux URL suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans.net/fr/resources/fcr-fees/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans.net/en/resources/fcr-fees/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540